

L'Institut Universitaire de Technologie d'AMIENS, créé en 1968, comprend 6 spécialités :

Génie Civil
Génie Mécanique et Productique
Génie Biologique
Informatique
Techniques de Commercialisation
Gestion des Entreprises et des Administrations

L'I.U.T. assure un ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC à finalité professionnelle immédiate permettant également les poursuites d'études. Sa mission est de dispenser en deux ans, aux étudiants titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, une formation générale et une formation pratique sanctionnées par un diplôme national, le **Diplôme Universitaire de Technologie**. Il délivre également en formation post Bac+2 des Licences Professionnelles en un an.

L'I.U.T. est très impliqué dans l'activité socio-économique locale. L'enseignement y est assuré non seulement par des enseignants de l'Education Nationale, mais encore par des professionnels, chefs d'entreprises ou cadres supérieurs des secteurs publics, privés ou de profession libérale. L'enseignement dispensé par les professionnels représente environ 25% de la pédagogie. De plus, les étudiants effectuent un stage obligatoire dans le secteur professionnel de leur spécialité.

L'I.U.T. possède des moyens matériels adaptés : laboratoires d'enseignement et de recherche, ateliers, service audio-visuel, informatique.

Procédure de recrutement :

demander un dossier de candidature PAR INTERNET

www.iut-amiens.fr

ou

www.admission-postbac.fr

de janvier à mars pour les DUT

de janvier à mai pour les licences professionnelles et les Années Spéciales

Tous courriers concernant les inscriptions et dossiers sont à adresser à :

I.U.T. AMIENS - Service Scolarité
Avenue des Facultés - Le Bailly
80025 AMIENS CEDEX 1



IUT d'Amiens
*"Des formations Universitaires
courtes & professionnelles"*



www.iut-amiens.fr
Avenue des Facultés - le Bailly 80025 AMIENS cedex 1 Tél. 03 22 53 40 40



TITRES REQUIS POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

- **Génie Civil** : Baccalauréats S, STI - DAEU
- **Génie Mécanique et Productique** : Baccalauréats S, STI - DAEU B
- **Techniques de Commercialisation** : Baccalauréats toutes séries - DAEU
- **Gestion des Entreprises et des Administrations** : Baccalauréats toutes séries - DAEU
- **Informatique** : Baccalauréats S, STI, STT, ES - DAEU
- **Génie Biologique** : Tous titulaires d'un baccalauréat, mais de préférence les baccalauréats S, STL, STAE, STPA, STAV.

FORMATIONS POST- DUT

ANNEES SPECIALES

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle de l'enseignement supérieur peuvent être admis à préparer le Diplôme Universitaire de Technologie en un an dans les départements :

Techniques de Commercialisation, DUT en 1 an.

Gestion des Entreprises et des Administrations, DUT en 1 an.

Informatique, DUT en 1 an.

Le Diplôme obtenu est le même que celui délivré à l'issue du cycle de deux ans après le baccalauréat

LICENCES PROFESSIONNELLES : BAC + 3

Licence Professionnelle en Réseaux et Génie Informatique (RGI)

Licence Professionnelle en Technologies de Compensation des Incapacités Physiques (CIP)

Licence Professionnelle Choix Constructifs à qualité Environnementale (CQE)

Licence Professionnelle Commercialisation des Aliments Santé (CAS)

Licence Professionnelle Management des Organisations option « Création et reprise d'Activité (MOC)

Licence Professionnelle Responsable Univers de Consommation (RUC)

Licence Professionnelle BANQUE Conseiller / Gestionnaire de clientèle de particuliers (CGCP) UNIQUEMENT en ALTERNANCE

AVANTAGES SOCIAUX

Les étudiants de l'I.U.T. bénéficient de tous les avantages sociaux accordés par le MINISTERE, à savoir :

- Suite aux mesures gouvernementales du 15/11/1994, l'inscription à la Sécurité Sociale Etudiante est étendue à tous les étudiants dès l'âge de 18 ans.

- Droit d'accès dans tous les restaurants et les Résidences Universitaires.

- Pour les demandes d'admission en Résidences Universitaires et les Bourses d'Enseignement Supérieur, il est indispensable de vous renseigner auprès de l'établissement que vous fréquentez actuellement ou auprès du C.R.O.U.S. (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de votre Académie dès le début du mois de février de la présente année.

Informations sur le www.cnous.fr